

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 101 logements locatifs sociaux à Châteauneuf-les-Martigues et Septèmes-les-Vallons par la SA d'HLM Vilogia

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la S.A d'HLM Vilogia une subvention globale de 243 000 € selon le détail suivant :
 - 99 000 € pour la réalisation de 42 logements locatifs sociaux à Châteauneuf-les-Martigues pour un budget prévisionnel TTC de 6 009 404 €,
 - 144 000 € pour la réalisation de 59 logements locatifs sociaux à Septèmes-les-Vallons pour un budget prévisionnel de 8 888 084 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides départementales et de réservation de 3 logements sur l'opération de Châteauneuf-les-Martigues et de 5 logements sur celle de Septèmes-les-Vallons ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe V du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée